

COPIE

Compte-rendu du Conseil des Ministres

Le Conseil des Ministres s'est réuni ce mercredi 15 janvier 2025, sous la présidence de Monsieur Patrice TALON, Président de la République.

Les décisions ci-après ont été prises :

I- Communications.

I-1. Approbation de la Politique nationale de Financement du Développement (PNFD 2025-2033).

Cette politique est issue d'une démarche participative et postule qu'à l'horizon 2033, « le Bénin assure la mobilisation et l'utilisation optimales des ressources intérieures et extérieures pour le financement du développement durable ».

Pour ce faire, trois (3) orientations stratégiques sont identifiées à savoir :

- (i) l'amélioration du système de financement intérieur ;
- (ii) le renforcement des capacités organisationnelles et institutionnelles du système national de financement extérieur du développement ; et
- (iii) l'amélioration de l'attractivité du pays.

Par la suite, trois programmes seront clairement mis en évidence pour y contribuer. Ils se rapportent au renforcement du système de mobilisation des recettes publiques ; à la diversification des sources de financement pour la croissance inclusive et durable puis au renforcement de la gouvernance du financement du développement.

Les ministres chargés du Développement et des Finances sont instruits d'en assurer la mise en œuvre cohérente, les ressources étant à mobiliser aussi bien par le Budget national et les collectivités territoriales que négociées auprès des partenaires techniques et financiers ainsi que du secteur privé.

I-2. Travaux de réhabilitation et d'aménagement des voiries et pistes dans les communes de Savalou et Bantè.

Lesdits travaux concernent la réhabilitation et l'aménagement de 18,022 km de voiries dans la ville de Savalou dont 2,974 km de routes en terre ; l'aménagement de 6,881 km de voiries et assainissement à Bantè ainsi que la réhabilitation de 53,46 km de routes en terre et pistes rurales dans les localités de Gouka et Pira de la même commune.

Pour leur conduite dans les règles de l'art, à l'instar des travaux réalisés au niveau des villes ayant bénéficié du programme Asphaltage, le Conseil a marqué son accord pour la contractualisation avec des cabinet et entreprise expérimentés.

I-3. Réalisation des études complètes d'aménagement de 1.500 km de pistes rurales et 1.071,487 km de routes en terre classées.

Ces études interviennent dans le cadre de la mise en œuvre du programme de réfection de pistes rurales et de routes en terre classées, campagne 2024-2025. Les départements concernés sont : l'Alibori, le Borgou, l'Atacora, la Donga, le Zou, les Collines, l'Atlantique, le Couffo, le Mono, l'Ouémé et le Plateau.

Elles permettront une meilleure prise en compte des besoins spécifiques des populations concernant l'aménagement de pistes rurales afin de les rendre carrossables en toutes saisons.

Ainsi, lesdites études, en plus de celles réalisées au titre de la campagne 2023-2024, serviront de base au programme d'aménagement des pistes rurales et routes en terre classées, projeté à partir de la campagne 2025-2026 en application de la nouvelle stratégie nationale de l'entretien routier.

I-4. Agrément au Code des investissements.

Les deux sociétés concernées sont bénéficiaires du régime des investissements spécifiques dudit code et sont porteuses de projets à même de contribuer au développement touristique et à l'attractivité de la destination Bénin.

Il s'agit de :

- SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE NATIVE "SCI NATIVE", pour son projet de rénovation de bâtisses afro-brésiliennes dénommé NATIVE HÔTELS

dans la commune de Ouidah, lequel participe à l'amélioration de l'accueil des touristes en leur garantissant une hôtellerie de qualité où des œuvres d'art côtoient l'architecture d'origine et un design contemporain local ;

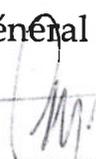
- LAGARDERE TRAVEL RETAIL KEYLA BENIN SAS, pour son projet d'ouverture de boutiques DUTY FREE à l'aéroport international de Cotonou, en vue d'offrir aux voyageurs une gamme plus variée de produits et souvenirs made in Benin.

II- Mesures individuelles.

Monsieur Ibrahim David SALAMI est nommé président de la Chambre administrative de la Cour suprême, sur proposition du président de ladite Cour et après avis du Conseil supérieur de la Magistrature.

Fait à Cotonou, le 15 janvier 2025,
Le Secrétaire Général du Gouvernement,




Edouard OUIIN-OURO.